

TRADE OBSERVER

Le bulletin d'information de CustomsBridge

Septembre 2022

34

2 ans déjà !

**DIGITALISATION DU DÉDOUANEMENT :
OÙ EN EST-ON ?**

**HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES
& ARRIVÉE DE DELTA IE**

**LA DOUANE, VECTEUR DE SÉCURITÉ
DU COMMERCE INTERNATIONAL**



Loïc Poisot, Président

Monter une boîte, c'est un peu comme changer de vie : c'est réellement un tremblement de terre. Au niveau personnel, cela m'a fait grandir comme jamais auparavant, et m'a appris à savoir prendre du recul. Au niveau professionnel, j'ai l'impression d'avoir fait cinq jobs différents en 2 ans ! C'est épuisant, mais tellement gratifiant, surtout pour un touche-à-tout comme moi.

Il s'en passe des choses en 2 ans, à force de petits ajustements, nous avons modifié notre cap. Le contact avec nos clients a été un des éléments le plus formateur. Les évolutions majeures ont été la naissance d'okiduty et le lancement de notre offre freemium.

Je suis encore plus enthousiaste des évolutions à venir !

L'édito

des cofondateurs CustomsBridge



Charles Devaux,
Directeur commercial

Notre victoire en avril du trophée startup SITL a marqué un vrai tournant d'un point de vue crédibilité sur le marché. Notre vision innovante et notre solution issue d'un travail de co-conception avec les acteurs du domaine ont ainsi été saluées par les grands décideurs du secteur qui nous ont décerné cette distinction. Les marques d'intérêt se sont alors multipliées et les ventes accélérées. Cela a découlé naturellement sur un rayonnement médiatique conséquent avec, pour ma part, une fierté personnelle d'être invité dans la matinale économique d'Europe 1.

Par ailleurs, notre partenariat avec Soget et la création d'okiduty nous a incité à repenser notre stratégie commerciale avec une nouvelle offre freemium. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de notre approche d'innov'acteurs de la douane pour continuer d'évangéliser le sujet afin que la douane devienne plus compréhensible et accessible à tous.

La création d'une boîte orientée vers les nouvelles technologies a toujours été un rêve pour moi. Ces deux dernières années, j'ai été honoré de contribuer en tant que cofondateur au lancement de CustomsBridge. Cette aventure m'a surtout permis de tisser des liens uniques d'amitié, particulièrement avec mes cofondateurs, mais également au sein de l'écosystème Alacrité. Cela m'a aussi permis d'exploiter mes compétences académiques, scientifiques et managériales afin de développer une solution intelligente qui facilite et automatise les opérations douanières.

Au travers d'un travail de R&D, accompagné d'une volonté sans faille, j'ai eu l'honneur de mener mon équipe vers la réalisation de plusieurs accomplissements techniques. Aujourd'hui, CustomsBridge est plus que jamais tournée vers l'avenir, un avenir commercial et technique radieux et toujours orienté vers les besoins de ses clients.



Hamza Saouli,
Directeur innovation

DIGITALISATION DU DÉDOUANEMENT : OÙ EN EST-ON ?

La douane s'est énormément digitalisée ces dernières années. Beaucoup de pays ont créé des portails numériques pour éviter l'envoi et le dépôt de documents en papier. Les déclarations pour le e-commerce et les particuliers sont souvent automatisées, ne demandant pas ou peu d'action de la part du déclarant. Mais, qu'en est-il du commerce international ?

Compte tenu du nombre de parties prenantes dans chaque transaction, c'est un secteur difficile à digitaliser. Chacune à ses logiciels, ses formats de documents et de données, et ils sont très rarement interopérables. La solution depuis des siècles est d'envoyer des documents contenant les informations sur la marchandise. Le problème est que, faute de standard international, chaque entreprise a son format, et la présentation des documents varie énormément d'un fournisseur à l'autre.

Il en résulte des documents complexes, que le déclarant doit **déchiffrer** pour contrôler et ressaisir les informations dans son logiciel douanier.

Outre le fait que ce travail manuel est source d'erreur et de temps perdu, il ne rend pas justice à la compétence du déclarant en douane, dont l'expertise n'est pas de recopier des lignes articles aussi rapidement que possible.

Des solutions existent pour soulager le déclarant. L'EDI (Electronic Data Interchange) ou la RPA (Robotic Process Automation) permettent d'accélérer la saisie, mais pas dans tous les cas. Le premier nécessite que les entreprises concernées valident l'investissement et la connexion, et qu'un pont soit mis en place entre leurs systèmes pour qu'ils communiquent. Très intéressant pour les flux importants, mais les PME peuvent ne pas avoir le budget, et l'intérêt est bien moindre sur des flux rares, voire uniques.

Le second peut automatiser des processus internes de l'entreprise, cependant il a besoin de données propres, faute de quoi le système ne saurait pas ce qu'il a sous les yeux. Et, les documents du commerce international sont tout sauf structurés.

Reste alors les plateformes de traitement intelligent de documents, qui permettent de travailler directement sur les documents. Ces solutions nécessitent des actions du déclarant, mais permettent **d'accélérer grandement la récupération d'information** sur les documents et **d'automatiser les tâches à faire avec ces données**.

Avec la multiplication des portails numériques douaniers, on parle beaucoup de suppression du papier. En réalité, les documents se sont simplement transformés en PDF, et les déclarants ont toujours autant d'informations à saisir. RPA, EDI, plateforme de traitement intelligent de documents, des solutions existent pour accélérer le dédouanement, mais **le secteur est peu interopérable et les documents restent rois**.



Article rédigé par **Arnaud Doly**, Fondateur & CEO de Nabu

Vous souhaitez vous abonner à notre Newsletter ? Contactez-nous !

contact@customsbridge.fr



HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET ARRIVÉE DU SYSTÈME DELTA IE

Comme vous le savez, la précision des déclarations en douane, est pour l'Administration des douanes, une préoccupation. Constamment en veille pour développer les échanges commerciaux, assurer la rapidité et la fiabilité des opérations de dédouanement ainsi que la collecte des statistiques.

En 1974, un système d'ordinateurs pour le traitement du Fret International Aérien (SOFIA) voit le jour. Très vite opérationnel sur les sites de Roissy et Orly, il est étendu dès 1978 au profit d'autres modes de transport, et est rebaptisé SOFI.

Le Centre informatique (CID), créé en 1971, assure le déploiement dans les bureaux de douane de ce nouveau système. En 2007, SOFI laisse place au système DELTA.

Le système DELTA est un service en ligne dédié à l'ensemble des opérateurs qui importent des marchandises depuis des territoires situés en dehors de l'Union européenne.

Dans un premier temps, on parle de DELTA G, DELTA X, DELTA X Export, ECSBS puis arrive DELTA IE qui, à terme, remplacera l'ensemble de ces applicatifs indiqués ci-dessus.

C'est donc la fin du DAU (Document Administratif Unique) et la naissance d'un nouveau vocabulaire, d'une série de nouvelles données et de messages électroniques. Ce système sera donc entièrement automatisé entre les États Membres pour les opérations et pour les opérateurs bénéficiant à ce jour d'une autorisation DCC.

Delta IE (dédouanement import-export), quant à lui, **deviendra obligatoire à partir Au 1er juillet 2023** pour la déclaration H1. Il ne sera plus possible de déposer une déclaration en douane d'importation directe dans DELTA G/X.

DELTA G import et DELAT X import pourront encore être utilisés jusqu'au 30 juin 2024 pour les demandes de rectification ou d'invalidation.

Pour l'export, la mise en service progressive de DELTA IE Export, un démarrage est prévu au 2 octobre 2023.



LA DOUANE, VECTEUR DE SÉCURITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL

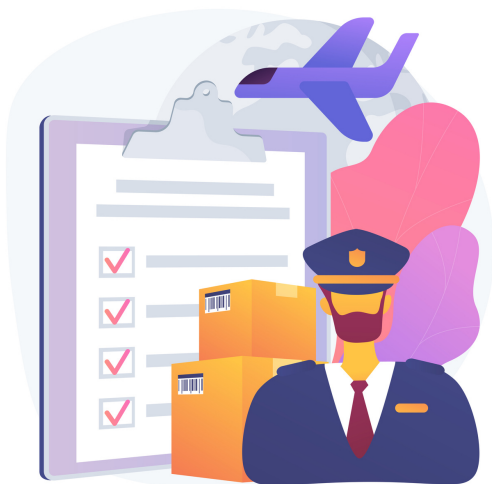
Considérée dans un contexte de mondialisation des échanges comme une survivance d'un temps où les Etats se définissaient par leurs limites topographiques, se vivaient dans un champ clos de frontières, et dans tous les cas comme une « empêcheuse de commercer en rond », la Douane retrouve une actualité que peu ont su anticiper.

En témoigne la place réservée à cette fonction dans l'immense majorité des entreprises travaillant à l'international : reléguée dans les organigrammes au rang de **fonction-support de seconde zone**. Elle est parfois attribuée à la finance, derrière la fiscalité et les assurances, parfois à la logistique où s'exprime une antinomie présumée, aussi trompeuse que nuisible à l'efficacité, entre impératifs de fluidité, de rapidité, et de contraintes réglementaires. Quand ce n'est pas, au sein des TPI, PMI-PME, le service comptable qui se charge, avec des compétences variables, de gérer ladite fonction.

Et pourtant...

Comment nier, après une crise sanitaire majeure, la résurgence de conflits, sans parler d'événements climatiques d'une ampleur inédite, qu'une parfaite maîtrise des chaînes d'approvisionnement et de distribution, la connaissance des flux et les coûts que ceux-ci génèrent, constituent des enjeux d'une importance vitale ?

Nul mieux que la Douane peut faire que ces enjeux soient respectés, grâce à la connaissance permanente qu'elle autorise de tous les paramètres qui composent ces chaînes.



De l'origine et de la nature (l'espèce) des marchandises jusqu'à leur valeur en passant par leur traçabilité lors des transports et les frais que ceux-ci induisent.

Des éléments servant de support à un processus déclaratif qui, malheureusement, agit trop souvent comme un arbre cachant la forêt aux yeux de nombreux décideurs.

Enfin, s'il fallait finir de se convaincre de son intérêt, il suffirait de mesurer l'effet structurant qu'à sur l'entreprise, un statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA) que l'Administration délivre à celle qui lui garantit un haut niveau de Sûreté-Sécurité de son organisation, de ses activités et une parfaite conformité réglementaire.

Autant de raisons de réviser à la hausse, en la positionnant au meilleur niveau, une fonction mal estimée.

VOTRE VEILLE DOUANIÈRE



BREXIT ET MARQUAGE UKCA : CONFORMITE DES PRODUITS POUR LA GRANDE BRETAGNE

Le marquage UKCA (UK Conformity Assessed) est le nouveau marquage requis pour démontrer que certains produits sont conformes aux exigences techniques de la Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse et Pays de Galles).

Ces marquages couvrent les produits qui nécessitaient auparavant le marquage CE.

Après le report au 1er janvier 2023 de l'obligation d'apposer le marquage UKCA, la Douane britannique annonce une série de modifications visant à simplifier la mise en œuvre de cette exigence par les entreprises.



ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE UE-VIETNAM

Depuis le 1^{er} août 2020, les produits originaires du Vietnam peuvent bénéficier de préférence tarifaires dans le cadre de l'accord de libre échange UE-VIETNAM (signé le 30 juin 2019). Les Opérateurs pouvaient donc choisir de continuer à bénéficier des concessions unilatérales accordées par l'UE dans le cadre du système des préférences généralisées (SPG) jusqu'à fin décembre 2022, et ce, en respectant les règles d'origine liées à l'accord.



INTERDICTION DES PRODUITS ISSUS DU TRAVAIL FORCÉ

Le 14 septembre dernier, la Commission a proposé d'interdire les produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union européenne.

La proposition concerne tous les produits, à savoir les produits fabriqués dans l'Union européenne et destinés à la consommation intérieure et à l'exportation, ainsi que les marchandises importées, sans cibler des entreprises ou des secteurs d'activité spécifiques.

Pour plus d'infos : se référer à la proposition législative du 14 septembre 2022 sur le site de la commission européenne.

